

ARRETE N° POL - 137/2024

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU la demande formulée par la société de production France TV Studio / France Télévisions pour l'autorisation de tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, à la Zac Via Domitia sur le parking et places de stationnement au 175 rue de la Roussataïo du jeudi 04 Juillet au Vendredi 05 Juillet 2024 de 16h00 à 5h30.

A R R E T E

Article 1 La société de production France TV Studio / France Télévisions est autorisée à effectuer le tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, à la Zac Via Domitia sur le parking et places de stationnement au 175 rue de la Roussataïo du jeudi 04 Juillet au Vendredi 05 Juillet 2024 de 16h00 à 5h30.

Afin de permettre la réalisation de ce tournage dans les meilleures conditions de sécurité, la circulation sera règlementée de la manière suivante :

-Stationnement réservé et interdit sur le parking et les places de stationnement au niveau du n°175 rue de la Roussataïo pour permettre le bon déroulement du tournage.

Article 2 La société de production sera chargée de mettre en place (ou de faire mettre en place) les panneaux de signalisation réglementaires, et d'informer les riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Responsables des entreprises de transport en commun

- Mise en ligne le 28 /06 /2024

- Notifiée à l'intéressé

Le Maire
Guy LAURÉT.
